

Dans le premier degré comme partout

# SUD éducation appelle à reprendre la mobilisation

L'année passée a été marquée par une mobilisation d'ampleur, en particulier dans le premier degré, contre la loi Blanquer. Cette mobilisation a connu des victoires, avec notamment l'abandon, du moins à ce stade, des Écoles publiques des savoirs fondamentaux. Cela dit, les revendications des personnels sont toujours d'actualité, et en premier lieu l'abrogation des contre-réformes ! Les mauvais coups continuent de pleuvoir, avec en particulier la réforme des retraites qui arrive. L'heure est donc à la reprise de la mobilisation : mettons en débat dans les écoles la construction de la grève dans tous les secteurs de l'éducation !

éducation  
**Sud**  
Union syndicale  
**Solidaires**



## OÙ EN EST-ON DE LA LOI BLANQUER ?

La loi Blanquer a été promulguée le 28 juillet. Différentes dispositions entrent en vigueur dès la rentrée, et notamment :

- le financement des écoles maternelles privées via l'obligation de scolarité dès 3 ans, alors même que 400 écoles rurales ont été fermées en cette rentrée. Cette scolarisation obligatoire présentée comme "mesure de justice sociale" est un leurre puisque 98% des élèves sont déjà scolarisé-e-s en maternelle. Le décret précise que « l'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant » après avis du directeur et sur décision de l'IEN. Cet aménagement portera sur les heures de classes prévues l'après-midi, ce qui aura un impact sur l'organisation de l'école.

- la surenchère réactionnaire et nationaliste à l'œuvre avec l'obligation d'afficher les drapeaux et les paroles de l'hymne national en classe.

Quant aux EPSF, certes cela n'a pas été retenu mais le projet revient en douce avec la publication cet été de deux rapports relançant l'école du socle et avec les projets de Cités éducatives dans les quartiers prioritaires, que nous dénonçons comme un regroupement d'écoles autour d'un-e chef-fe d'établissement pilote. C'est ici l'Éducation prioritaire qui est en danger car les moyens alloués aux Cités éducatives n'iront pas à l'EP, déjà sous-dotée.

**SUD éducation revendique toujours l'abrogation de la loi Blanquer.**



## MOBILISONS-NOUS !

PAR LA GRÈVE

DANS L'UNITÉ

DANS LA DURÉE

# MAINTIEN DES ÉVALUATIONS NATIONALES

Les évaluations en classes de CP et CE1 sont maintenues bien que leurs résultats déclarés « encourageants » soient contestés par les spécialistes. Ce qui change à la rentrée 2019 : contrairement à l'an dernier, le ministère donne un cadre formel à ces évaluations dans sa circulaire de rentrée, elles ont donc un caractère obligatoire. La mise en concurrence des écoles est plus que jamais en marche... et la liberté pédagogique des collègues de plus en plus bafouée cantonnant les enseignant-e-s à de simples

exécutant-e-s. Réaffirmons notre professionnalisme, réfléchissons en équipe, construisons nos outils ensemble, ne laissons pas les enseignant-e-s concerné-e-s par la passation de ces évaluations seul-e-s face à ces attaques : SUD éducation appelle les conseils des maître-sse-s à se prononcer collectivement sur le refus de ces évaluations, et appelle les personnels à se mobiliser contre ces évaluations.

## LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET « 100% DE RÉUSSITE »

« La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. » (loi n°2005-380 du 23 avril 2005). Dans le cadre du dispositif « 100% de réussite » en classes de CP et CE1, des IEN tentent d'imposer aux collègues tout un protocole incluant des visites, des évaluations et une sélection de manuels associés à des méthodes d'enseignement. Pourtant, chaque enseignant-e est libre de mettre en place la pédagogie qu'il/elle souhaite dans sa classe tant qu'il/elle se réfère aux programmes en vigueur. Ne peuvent être imposés : méthodes, manuels, organisation

de classe, décloisonnement, échange de service... même dans le cas des classes de CP et de CE1 dédoublées !

Malgré les effets d'annonce ministériel et présidentiel, les classes de grande section en éducation prioritaire ne sont pas dédoublées en cette rentrée ; le seuil maximum de 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 n'est pas respecté.



**SUD éducation appelle les personnels à continuer à exercer le plein usage de leur liberté pédagogique.**

**SUD éducation continuera de s'opposer frontalement aux tentatives de mises au pas des personnels, et revendique la suppression des évaluations nationales imposées aux élèves, et aux personnels.**

**SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à se réunir en Assemblée générale, à mettre en débat la grève et sa reconduction pour construire un mouvement d'ampleur contre la politique libérale, réactionnaire et autoritaire menée par le ministère**